

**CONCOURS INTERNE ET DE 3^{EME} VOIE
DE TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL**

SESSION 2005

**ETUDE DE CAS
portant sur l'option choisie par le candidat
au sein de la spécialité au titre de laquelle il concourt.**

Durée : 4h00
Coefficient : 5

SPECIALITE : PREVENTION ET GESTION DES RISQUES, HYGIENE

OPTION : SECURITE ET PREVENTION DES RISQUES

Vous êtes technicien supérieur territorial à la communauté d'agglomération de X qui compte 300 000 habitants.

Au cours du temps, des usines se sont installées sur le territoire de la communauté d'agglomération, nécessitant une main d'œuvre de plus en plus importante. Ainsi, des logements ont été construits pour les employés, un stade, une piscine, des équipements collectifs (écoles, garderies) et des commerces ont été implantés pour répondre aux besoins des habitants. Aussi, les élus communautaires souhaitent mieux appréhender le risque industriel sur le territoire.

Par ailleurs, la communauté d'agglomération de X est située à proximité d'une forêt et traversée par un fleuve.

En tant que technicien supérieur territorial chargé de la sécurité et de la prévention des risques, il vous est demandé, à l'aide des documents ci-joints, de répondre aux questions suivantes :

Question 1 : 10 points

Le directeur des services techniques vous demande de rédiger à son attention une note (1 à 2 pages) sur la réglementation en vigueur afin d'assurer au mieux la sécurité de la population en matière de risques technologiques et industriels.

Question 2 : 4 points

Le président de la communauté d'agglomération souhaite mettre en place un observatoire de l'environnement qui sera notamment chargé de la gestion des risques. A ce titre, vous êtes chargé de déterminer sa composition et de décrire ses principales missions.

Question 3 : 6 points

Listez au moins six types d'événements dangereux auxquels peut être exposée la communauté d'agglomération de X.

Présentez votre réponse sous la forme d'une grille type (fiche réflexe). Cette grille doit servir à signaler un événement et à synthétiser les premières mesures à prendre.

Documents joints :

- Document 1 :** Loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages (extrait) - 3 pages
- Document 2 :** Les risques technologiques : réglementation - Techni.Cités - octobre 2002 - 3 pages
- Document 3 :** L'intégration des risques technologiques dans l'urbanisation - Extrait du Mémento des élus locaux - Risques-Infos - 2001 - 1 page
- Document 4 :** Pour une culture territoriale de la gestion des risques - Pouvoirs locaux - janvier 2003 - 4 pages
- Document 5 :** Observatoire de l'environnement du Grand Lyon - Extrait du site www.grandlyon.com - 1 page

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

Ce dossier contient 14 pages

- ↪ **Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.**
- ↪ **Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.**
- ↪ **Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.**

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.